



DOSSOLAN 3000

PROTECTION AU FEU DES
PLANCHERS EN BOIS



Résistance au feu des éléments porteurs : Planchers et toitures



REI 30 à REI 120



Produit à base de laine minérale

DESCRIPTION

DOSSOLAN 3000 est un produit fibreux à base de laine minérale de laitier, se présentant sous forme de flocons légers et pouvant être appliqué pour la réalisation de protection au feu des planchers bois.

Avantages

- ✓ Exempt d'amiante
- ✓ Impustrecible, inattaquable par les rongeurs et la vermine
- ✓ Revêtement monolithique absorbant les dilatations des supports sans se fissurer
- ✓ Produit répondant aux normes de la directive 97/69 CE
- ✓ Facilité de mise en oeuvre

Domaine de validité

- PV EFACTIS n° EFR-17-000134 B
- Hauteur des solives ≥ 220 mm
- Entraxe des solives ≤ 600 mm
- Épaisseur du plancher ≥ 22 mm (essai réalisé avec un plancher en panneaux de particules de bois agglomérées)

Informations de mise en oeuvre

Avant application du produit projeté, un treillis métallique support d'enduit est fixé directement sous les solives du plancher au moyen de vis autoforeuses en acier Ø 3,5 x 45 mm disposées au pas de 100 mm.

Le produit **DOSSOLAN 3000** est ensuite appliqué avec une machine à projeter, en une seule passe, jusqu'à obtention de l'épaisseur souhaitée.

REI	Épaisseur (mm)	Masse volumique (kg/m ³)
30	24	350 +/- 15%
60	32	
90	38	
120	43	

Finitions

Finitions possibles : rouleau ou taloche, durcisseur (cf. revêtement T-9111) ou peinture (cf. DTU 27.1)

Certifications



Classification A1 selon EN 13501-1



Produit classé A+ (émission de COV dans l'air intérieur)

Geostaff a recueilli les données de cette fiche avec tout le soin requis et se réserve le droit de modifier les propriétés des produits sans préavis. L'utilisateur de ces données sera à tout moment responsable de leur application correcte. En cas d'incertitude ou de doute, nous conseillons de contacter Geostaff afin de vérifier si ces données correspondent à l'application exigée.

DOSSOLAN 3000

PROTECTION AU FEU DES
PLANCHERS EN BOIS



www.geostaff.fr

02/2024